

**COMMUNE DE SAINT GERMAIN AU MONT D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL N ° 2026-34**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Renaud GEORGE.  
Le quorum était atteint.

Date de convocation : 01/06/2026

Nombre de conseillers :                      En exercice : 23                      Présents : 17                      Votants : 23

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. Renaud GEORGE, M. Olivier PERROT, Mme Audrey GREINER, M. Hubert GORRON, Mme Corine GENEVAY, M. Loïc DUFFY, M. Paul DIDIER , M. Nicolas NAMIAN, Mme Lea PERROT, Mme Laurence LELARGE, Mme Catherine VILLEFRANCHE THOUVENEL, Mme Solange JACQUIER, Mme Virginie PORTELA, Mme Elise BERTRAND, Mme Sophie PELLIS, Mme Cécile FERRY, M. Jean-Patrice CLERC.

**Ont donné pouvoir** : Mme Marie ASTIER à M. PERROT, M. Philippe BIGOT à M. GORRON, M. Clément PRUD'HOMME à Mme LELARGE, M. Dominique LEONARD à M. DUFFY, M. Thierry CHARBONNIER à M. CLERC, M. Etienne SAINT-SERNIN à Mme PELLIS.

**Secrétaire de séance** : Nicolas NAMIAN

**2026-34) REPRISE DEFINITIVE DU RESULTAT 2025**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-5,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**VU** le compte administratif 2025,

**VU** le compte de gestion 2025,

**CONSIDERANT** le vote du compte administratif 2025 et du compte de gestion 2025,

**CONSIDERANT** la possibilité offerte aux collectivités de procéder à une reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif,

Il est proposé de procéder à la reprise définitive du résultat de l'exercice 2025, sur la base des résultats définitifs suivants :

- Le résultat de la section d'investissement qui correspond à l'excédent ou au déficit de l'exercice augmenté ou diminué du report des exercices antérieurs corrigé des restes à réaliser. Pour 2025, un excédent d'investissement de **184 270,01 €**.
- Le résultat de la section de fonctionnement qui correspond à l'excédent ou au déficit de l'exercice cumulé avec le résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement. Il doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Pour 2025, un excédent de fonctionnement de **736 338.67 €**.
- Des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour un montant de **329 862,27 €**.

Le solde du résultat de la section de fonctionnement peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide :**

- **D'AFFECTER au Budget Primitif 2026 :**
  - La somme de **545 555.14 €** à l'article 1068 (excédent capitalisé) en prévision des dépenses d'investissement à venir et en couverture des restes à réaliser
  - Le solde, soit **190 783.53 €**, en recette de fonctionnement au compte 002 (Excédent de fonctionnement)
- **DE PRECISER** que cette reprise est effectuée à titre définitive,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à inscrire ces montants dans une décision modificative au budget 2026 et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 069-216902072-20260605-202634-DE



**VOTES :**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Le secrétaire de séance,  
M. Nicolas NAMIAN**

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, enclosed within a hand-drawn oval.

**Le Maire,  
M. Renaud GEORGE**

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, overlapping a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE ST GERMAIN AU MONT D'OR" and "(Rhône)" with a central emblem.